



# Mieux comprendre le contexte interactionnel des agressions sexuelles d'enfants grâce au discours rapporté par les victimes lors de l'entrevue d'enquête policière

Noémie Allard-Gaudreau<sup>1</sup> et Mireille Cyr<sup>2</sup>

<sup>1</sup> École de travail social et de criminologie, Université Laval

<sup>2</sup> Département de psychologie, Université de Montréal

Contact : [noalg@ulaval.ca](mailto:noalg@ulaval.ca)

## Résumé

L'entrevue d'enquête avec les enfants victimes d'agression sexuelle a pour objectif d'amener les victimes à rapporter les gestes qui ont été commis, mais également les paroles qui ont été émises au moment des faits. Le fait de remettre en circulation des paroles qui ont déjà été dites renvoie à ce qu'on appelle le discours rapporté. S'il est un phénomène connu du discours des adultes, le discours rapporté est moins connu des discours d'enfants, encore moins lorsque ces paroles sont rapportées dans un cadre légal et judiciaire. L'objectif de cet article est donc d'analyser le discours rapporté par des enfants victimes d'agression sexuelle lors d'une entrevue d'enquête, et de comparer les emplois et la teneur des paroles ainsi mises en scène entre deux groupes de victimes: d'un côté, des victimes qui ont été incitées à commettre des gestes sexuels envers l'agresseur, de l'autre, des victimes qui n'ont pas été incitées à poser de tels gestes. Les analyses montrent des différences considérables entre les deux groupes quant aux emplois et à la teneur des paroles rapportées, indiquant que les contextes interactionnels entourant les agressions sexuelles diffèrent entre les victimes du premier et du second groupe.

## Mots clés

Entrevue d'enquête, enfant victime, agression sexuelle, discours rapporté, linguistique légale

Improving the comprehension of the interactional context of child sexual abuses through the discourse reported by victims during investigative interviews

## Abstract

The investigative interview with child victims of sexual abuse aims to encourage victims to report not only the actions committed but also the words spoken at the time of the events. Reintroducing previously spoken words refers to what is known as reported speech. While this is a well-documented phenomenon in adult discourse, reported speech is less understood in children's discourse, particularly when these words are reported within a legal and judicial context. The objective of this article is to analyze the reported speech of child victims of sexual abuse during investigative interviews and to compare the use and content of the words reenacted between two groups of victims: on one hand, victims who were encouraged to perform sexual acts on the perpetrator, and on the other, victims who were not incited to commit such acts. The analyses reveal significant differences between the two groups regarding the use and content of the reported discourse, indicating that the interactional contexts surrounding the sexual abuses differ between victims in the first and second groups.

## Keywords

Investigative interview, child victim, sexual abuse, reported speech, forensic linguistics

**Citation:** Allard-Gaudreau, N. et Cyr, M. (2024) Mieux comprendre le contexte interactionnel des agressions sexuelles d'enfants grâce au discours rapporté par les victimes lors de l'entrevue d'enquête policière. *Criminologie, Forensique et Sécurité*, 2 (2): 4631.

## Introduction

L'entrevue d'enquête policière avec les enfants victimes d'agression sexuelle a pour objectif principal d'amener les victimes à rapporter en détail les mauvais traitements subis (Cyr, 2023 ; Fogarty, 2010). Cela implique que l'enfant relate les gestes qui ont été commis, mais également les paroles qui ont été prononcées au moment des faits. Le fait de remettre en circulation des paroles qui ont déjà été dites par une tierce personne (p. ex., « il dit », « elle me demandait », « il lui a répondu ») ou par soi-même (p. ex., « je dis », « je lui criais », « j'ai rétorqué ») renvoie à ce qu'on appelle le discours rapporté (dorénavant DR) (Authier-Revuz, 1982 ; Marnette, 2006 ; Munoz *et al.*, 2006 ; Vincent et Dubois, 1997). Les paroles rapportées par les enfants victimes lors de l'entrevue s'avèrent une précieuse source d'information pour l'enquête policière, notamment parce qu'elles offrent une meilleure compréhension du contexte dans lequel les agressions ont été commises (p. ex., l'agresseur<sup>1</sup> commet son délit dans un contexte de « jeu » avec l'enfant, il lui « demande » de jouer au docteur). Elles donnent également un aperçu des stratégies utilisées par les agresseurs pour amadouer leurs victimes et abaisser leurs résistances vis-à-vis de l'agression (p. ex., l'agresseur promet des friandises en échange d'un toucher sexuel ; voir à ce sujet Craven *et al.*, 2006 ; Olson *et al.*, 2007) et permettent d'établir s'ils ont eu recours à la violence verbale ou au chantage – la présence de tels propos pouvant être considérée comme un facteur aggravant advenant que des menaces de mort ou de causer des blessures soient proférées (p. ex., « il m'a dit 'je vais tuer ton chien si tu le fais pas' »). En outre, considérant que les personnes qui agressent sexuellement des enfants sont nombreuses à nier les gestes commis (St-Yves, 2004) ou à en minimiser la sévérité (Hall et Hall, 2009), l'analyse du discours rapporté par les victimes s'avère un moyen efficace d'évaluer le niveau de dangerosité et les risques de récidive du suspect.

Peu de recherches ont cependant été consacrées aux propos qui sont rapportés par les victimes lors de l'entrevue d'enquête et aux moyens langagiers qu'elles déploient pour les mettre en scène. La présente étude vise par conséquent à combler ce vide. Elle fait suite à une recherche menée par notre équipe où la fréquence à laquelle les enfants victimes rapportent du discours lors de l'entrevue d'enquête, la structure morphosyntaxique des énoncés de DR et l'identité des personnes citées ont entre autres été analysées (Allard-Gaudreau *et al.*, sous presse). Cherchant à approfondir cette thématique, la présente étude a pour objectif spécifique d'identifier les emplois qui sont faits du DR lors de l'entrevue d'enquête et de mettre au jour la teneur des paroles ainsi rapportées.

Soulignons enfin que cette recherche s'inscrit non pas dans les sciences forensiques traditionnelles, mais dans la discipline de la linguistique légale, une discipline peu connue dans la francophonie (Debono, 2014 ; Lagorgette, 2010), mais en plein essor du côté anglo-saxon depuis quelques décennies déjà (Coulthard et Johnson, 2010 ; Gibbons, 2003 ; Labov, 1988 ; Shuy, 1993 ; Solan, 1998). Il s'agit d'une linguistique appliquée aux domaines de l'enquête et du droit dont le but est de contribuer à résoudre des problèmes sociaux réels

<sup>1</sup> Le masculin sera employé tout au long de ce texte, la première raison étant que la majorité des personnes qui agressent sexuellement des enfants sont de sexe masculin (Rotenberg, 2017). En outre, les personnes qui ont agressé les victimes qui font partie de notre corpus sont tous de sexe masculin.

grâce aux outils et aux méthodes propres aux sciences du langage, en l'occurrence, l'analyse de discours. L'étude des emplois et de la teneur du DR permettra non seulement de mieux comprendre comment les jeunes victimes utilisent le langage pour rapporter des paroles, que ce soit les leurs, celles de l'agresseur ou d'une tierce personne, mais offrira aussi un éclairage sur les différents contextes interactionnels entourant les agressions sexuelles d'enfants.

## Implications théoriques : le discours rapporté

Le discours d'autrui est un objet de discussion de prédilection de toutes interactions sociales : « on rapporte, on évoque, on pèse, on discute leurs paroles, leurs opinions [...] on s'en indigne, on tombe d'accord, on les conteste, on s'y réfère » (Bakhtine, 1975 [1978], p. 157). D'ailleurs, dès l'âge de deux ans, les enfants auraient le réflexe d'introduire spontanément dans leur récit des paroles déjà prononcées par eux-mêmes ou par autrui (Ely et McCabe, 1993 ; Goodell et Sachs, 1992 ; Köder et Maier, 2018). En relatant des paroles, le locuteur montre qu'il a participé à une interaction verbale ou du moins, qu'il en a été le témoin. Nombre de ces citations auraient ainsi une fonction argumentative (Labov, 1972), agissant tantôt comme argument d'autorité (p. ex., « mon avocat a dit que mon témoignage était l'un des plus convaincants qu'il ait entendu ») (Ducrot, 1984 ; Norén, 2006), tantôt pour attester de la vérité de ce qui est avancé (p. ex., « je vous jure que c'est vrai, il m'a dit 'c'est moi qui l'ai tué' ») (Vincent et Dubois, 1997). Toutefois, aussi fidèle soit-il à l'interaction d'origine, le DR n'est jamais sa copie conforme (Bres, 1996). Certains auteurs parlent à ce sujet d'un « simulacre d'énonciation » (Mochet, 1996), les humains ayant une capacité limitée à citer fidèlement des paroles qu'ils ont entendues ne seraient-ce que quelques minutes plus tôt (Coulthard, 2004). Les propos d'origine subissent d'inévitables transformations, allant d'une reproduction plus ou moins fidèle de ce qui a été dit à une reformulation complète (un discours d'une heure peut être rapporté en quelques mots) (Rosier, 2008).

S'il est un phénomène connu du discours des adultes (Vincent et Perrin, 1999), le DR est largement moins étudié chez l'enfant – encore moins dans un contexte légal et judiciaire. La seule étude, à notre connaissance, à avoir porté spécifiquement sur le discours rapporté par des enfants victimes dans le cadre d'une entrevue d'enquête est celle menée par notre équipe de recherche (Allard-Gaudreau *et al.*, sous presse). Nos travaux ont entre autres montré que le DR est un phénomène courant du discours des jeunes victimes d'agression sexuelle : en moyenne, près d'une réponse sur 10 contient du discours rapporté. La plupart des paroles rapportées sont intégrées aux discours des victimes de manière spontanée, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas induites par une requête de l'enquêteur. Les victimes présentent l'agresseur comme l'auteur des propos d'origine dans 46 % des énoncés analysés, ce qui en fait la personne la plus fréquemment citée (34 % des paroles rapportées ont initialement été dites par la victime elle-même, 12 % par une tierce personne et 6 % par une personne indéfinie). La majorité (60 %) des propos rapportés ont donc été énoncés par une autre personne que la victime, des propos qui lui étaient la plupart du temps adressés, une tendance qui s'éloigne des études qui ont montré une nette préférence des enfants à rapporter leurs propres paroles (Ely et McCabe, 1993). Enfin, les analyses ont révélé que plusieurs citations sont introduites au témoignage des victimes dans une visée argumentative, c'est-à-dire pour étayer une thèse ou une conclusion, par exemple, le fait que l'enfant ait tenté de mettre un terme à l'agression, mais

que l'agresseur ait refusé d'obtempérer (p. ex., « j'ai dit « arrête » pis il a dit « non ») (Allard-Gaudreau *et al.*, sous presse).

### La présente étude

À l'instar de Allard-Gaudreau *et al.* (sous presse), la présente étude s'inscrit dans un plus vaste projet de recherche consacré aux récits produits par des enfants victimes d'agression sexuelle lors de l'entrevue d'enquête et à l'impact qu'a sur leur discours le fait d'avoir été amenés à poser des actes sexuels envers l'agresseur (Allard-Gaudreau *et al.*, 2021 ; 2023). Précisons d'emblée que ce type d'agression correspond à l'infraction criminelle d'incitation à des contacts sexuels, soit tout individu qui invite, incite ou oblige un enfant de moins de 16 ans à le toucher, à se toucher ou à toucher une tierce personne dans l'optique d'assouvir ses propres désirs sexuels. C'est le cas, par exemple, d'un homme qui incite une fillette à lui toucher les parties génitales, les cas qui nous concernent étant ceux où la victime exécute la demande<sup>2</sup>. Les analyses visent donc à comparer le discours des victimes qui disent, lors de l'entrevue d'enquête, avoir posé des actes sexuels envers l'agresseur, au discours des victimes qui ne rapportent pas avoir posé de tels gestes sexuels, mais qui disent plutôt les avoir subis de l'agresseur (p. ex., l'agresseur touche les parties génitales de l'enfant ; ces cas renvoient à l'infraction de contacts sexuels).

Les études faites par notre équipe de recherche ont jusqu'à présent permis de montrer que les victimes qui ont été amenées à toucher sexuellement leur agresseur sont considérablement plus nombreuses à retarder le dévoilement de leur agression à un proche que les victimes qui n'ont pas été amenées à toucher sexuellement leur agresseur (Allard-Gaudreau *et al.*, 2024). Cette réticence à dévoiler l'agression vécue se manifeste également au cours de l'entrevue : les victimes qui ont posé des actes sexuels évitent significativement plus souvent de mentionner les gestes sexuels subis, en particulier ceux qu'elles ont été amenées à commettre (Allard-Gaudreau *et al.*, 2021 ; 2023). Elles rapportent également plus fréquemment de discours : en moyenne, 16 % des réponses du groupe de victimes qui ont été amenées à poser des gestes sexuels envers leur agresseur contiennent du DR, comparativement à 5 % des réponses du groupe de victimes qui n'ont pas été amenées à poser de tels gestes, une différence qui s'est avérée statistiquement significative. Outre la fréquence à laquelle elles rapportent des paroles, les victimes des deux groupes se distinguent également quant aux personnes citées : 54 % des propos rapportés par les victimes du groupe ayant posé des gestes sexuels font référence à des paroles émises par l'agresseur, contre seulement 23 % pour les victimes de l'autre groupe. Les analyses suggèrent que le discours cité de l'agresseur est un moyen pour ces victimes de justifier pourquoi elles ont posé un geste sexuel : c'est parce que l'agresseur le leur a demandé (Allard-Gaudreau *et al.*, sous presse).

Dans cette suite, le présent article poursuit l'objectif de mieux comprendre l'impact d'avoir été amené à poser des gestes sexuels envers l'agresseur sur le discours des victimes, en l'occurrence sur

les emplois qu'elles font du DR lors de l'entrevue d'enquête et la teneur des paroles ainsi mises en scène.

### Méthodologie

Pour répondre à nos objectifs de recherche, des transcriptions d'entrevues d'enquête produites au Québec entre 2015 et 2019 ont été analysées<sup>3</sup>. Les entrevues ont été menées par des enquêteurs spécialisés en audition de mineurs. Elles ont été transcrites et dénominalisées, c'est-à-dire que tous renseignements personnels ou nominatifs ont été supprimés. Des prénoms fictifs ont été donnés aux victimes et aux personnes qu'elles mentionnent dans leur narration. Tous les témoignages ont fait l'objet d'une évaluation et ont été jugés comme étant fondés par l'enquêteur responsable du dossier, c'est-à-dire que l'enquête a démontré que les gestes reprochés ont bien été commis. Pour cette raison, les termes « victimes » et « agresseurs » – rappelons que toutes les victimes faisant partie du présent corpus ont été agressées par un individu de sexe masculin – ont été privilégiés au détriment de ceux de « présumées victimes » et « présumés agresseurs ».

Les entrevues d'enquête ont été conduites suivant le protocole du National Institute of Child Health and Human Development (NICHD), développé par Lamb et ses collègues (2008) (voir aussi Orbach *et al.*, 2000). Ce protocole permet de recueillir la parole des enfants de 4 à 12 ans qui ont été victimes d'agression sexuelle, de mauvais traitements physiques ou témoins d'actes criminels, sous la forme d'un récit oral d'expérience personnelle. Le protocole NICHD segmente l'entrevue en trois principales phases. La première phase, soit la phase « prédeclarative », est celle où l'enquêteur explique son rôle et prépare l'enfant en vue des tâches qui l'attendent lors de la deuxième phase. La phase « declarative » qui suit est celle où la victime est invitée à raconter librement les mauvais traitements subis, en fournissant le plus de détails possible. Enfin, la troisième phase est la phase de « clôture », qui correspond au moment où l'enquêteur demande à l'enfant s'il a parlé à quelqu'un des mauvais traitements subis, le remercie et met un terme à l'entrevue<sup>4</sup>.

### La création des groupes à l'étude

Les transcriptions analysées dans cette étude sont tirées d'un plus vaste projet de recherche portant sur l'efficacité de différentes modalités de formation au protocole NICHD (voir entre autres Cyr *et al.*, 2021). Soixante-et-onze transcriptions d'entrevues d'enquête impliquant des enfants de 4 à 12 ans victimes d'agression sexuelle étaient disponibles. Afin de créer les deux groupes à l'étude, soit les groupes de victimes « ayant posé un acte sexuel » et « n'ayant pas posé d'acte sexuel », et d'identifier qui de la victime ou de l'agresseur est la personne qui accomplit l'acte sexuel en question, les gestes suivants ont été retenus :

1) un contact « manuel-génital », c.-à-d., le contact d'un organe sexuel avec la main, qui comprend des caresses par-dessus (attou-

<sup>2</sup> Il est en effet probable qu'un individu incite un enfant à poser un acte sexuel, mais que celui-ci refuse ; dans de tels cas, l'individu en question sera tout de même accusé du crime d'incitation à des contacts sexuels (voir l'article 152 du Code criminel du Canada)

<sup>3</sup> Notons que cette étude a reçu l'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières (CER-18-244-07.02)

<sup>4</sup> Pour en savoir davantage sur le protocole NICHD et sa plus récente version, le protocole révisé NICHD, voir Cyr, 2023

chements) ou en dessous des vêtements (masturbations) et des pénétrations vaginales ou anales par un doigt ou un objet, et/ou ;

2) un contact « oral-génital », c.-à-d., le contact d'un organe sexuel avec la bouche ou la langue, qui comprend des fellations, des cunnilingus, des anulingus et le fait de toucher avec la bouche ou la langue d'autres parties de corps comme les seins.

Pour être sélectionnée aux fins des analyses, la victime devait relater lors de l'entrevue au moins un geste considéré comme un contact oral-génital ou manuel-génital : dans le premier groupe, le geste devait avoir été commis par l'enfant envers l'agresseur (p. ex., c'est l'enfant qui masturbe l'agresseur), et dans le deuxième groupe, il devait avoir été commis par l'agresseur envers la victime (p. ex., c'est l'agresseur qui masturbe l'enfant).

Pour créer des groupes d'enfants qui présentent à peu près le même niveau de développement langagier et des compétences narratives similaires, nous avons sélectionné des victimes âgées de 6 à 8 ans (Bliss *et al.*, 1998). Parmi les 71 entrevues disponibles, seules huit victimes faisant partie de cette tranche d'âge ont rapporté avoir posé un ou plusieurs gestes sexuels envers l'agresseur, soit cinq filles et trois garçons. Pour créer deux groupes similaires en ce qui concerne le sexe des victimes, cinq filles et trois garçons également âgés de six à huit ans, mais cette fois qui n'ont pas posé de geste sexuel, ont été sélectionnés. Les victimes retenues dans ce groupe devaient, dans la mesure du possible, entretenir le même lien avec l'agresseur (membre de sa famille, connaissance, etc.) que celui des victimes du premier groupe et avoir subi une agression équivalente sur le plan de la sévérité (nombre d'agressions vécues, nature des gestes sexuels subis). Au final, l'étude comprend 16 transcriptions d'entrevue d'enquête impliquant des enfants de six à huit ans victimes d'agression sexuelle, dix filles et six garçons.

En plus d'avoir minimalement expérimenté un contact oral-génital et/ou manuel-génital, certaines des victimes du corpus ont également subi des pénétrations vaginales ou anales ou des actes sexuels sans contacts physiques comme de l'exhibitionnisme. La majorité des victimes ont été agressées par un membre de leur famille immédiate ou élargie (6 cas dans chaque groupe). Les agresseurs qui ne sont pas de la famille sont tous connus de la victime et de son entourage, aucune agression n'a été commise par un inconnu. L'âge des agresseurs varie de 12 à 60 ans au moment de l'enquête (dont 4 mineurs dans le premier groupe et 2 dans le second). Enfin, six des huit victimes du groupe ayant posé un ou plusieurs gestes sexuels ont vécu plus d'un épisode d'agression, contre trois des huit victimes de l'autre groupe.

### Les emplois du discours rapporté

Les travaux des sociolinguistes Vincent et Dubois (1997) sur le français parlé québécois ont permis de montrer qu'il existe cinq emplois du DR, soit la « reproduction » de parole, « l'actualisation », la « pseudo-reproduction », « l'assertion » et la « projection ». Pour comprendre quel emploi est fait, il faut d'abord, disent-elles, chercher à déterminer si la situation interactionnelle définie par le discours rapporté est suffisamment explicite pour signifier qu'un discours a pu avoir été produit. Pour y arriver, on doit tenir compte de plusieurs indices, dont la nature et le temps du verbe de parole, la présence d'interlocuteurs définis (l'énonciateur, soit la personne qui a dit les paroles d'origine, et le destinataire, c'est-à-dire la

personne à qui ces paroles ont été dites), le contenu cité et la modalité énonciative.

Seules les paroles rapportées qui renvoient à une situation de communication réelle, passée, et unique, c'est-à-dire qui ne s'est produite qu'une seule fois, et qui présentent des interlocuteurs définis peuvent, d'un point de vue linguistique, être considérées comme une « reproduction » de parole, le premier des cinq emplois (« Y a dit 'X' à Z ») (Vincent et Dubois, 1997).

Vincent et Dubois ont montré que certains locuteurs utilisent le DR pour parler d'un événement de communication stéréotypée, la citation trouvant son origine dans une accumulation de situations de communication similaires tirées de leur vécu. Elles nomment ce phénomène « l'actualisation » de discours dits prototypiques. Les actualisations de parole présentent la structure suivante : « Chaque fois que X se produit, Y <peut dire/disait/dit> 'Z' » (Vincent et Dubois, 1997, p. 61). Avec l'actualisation de parole, tout indique que l'énoncé peut être émis autant de fois que le contexte décrit s'est présenté. Des indices linguistiques – des expressions comme « chaque jour/normalement/habituellement Y dit 'X' » – et extralinguistiques, soit tout ce qui relève de notre connaissance du monde et de la situation de communication, aident à comprendre que les paroles citées endossent un caractère itératif et générique.

D'autres personnes mettent plutôt en scènes des paroles qui n'ont, dans les faits, jamais été dites à voix haute, car il s'agit de paroles qu'elles se sont adressées à elles-mêmes. Les auteures nomment cet emploi la « pseudo-reproduction », qui correspond au discours intérieur qu'un individu a (supposément) émis au moment des faits (« je me suis dit 'X' »). Toutefois, même si l'expression « je me suis dit/je me dis » entretient une frontière mitoyenne avec « je pense que », ce dernier est généralement exclu du champ d'études sur le DR. Seuls les énoncés qui simulent une situation de communication sont admis, ce qui implique la présence d'un verbe de parole de même que celle du pronom réflexif « me » (ou dans de rares occasions, du pronom « se/s' », p. ex., « il s'est dit 'X' ») pour qu'un énoncé soit considéré comme du discours (interne) rapporté.

Toujours selon Vincent et Dubois, certains énoncés présentés comme du DR ne référerait en rien à un événement du passé. Elles donnent l'exemple suivant tiré de leur corpus : « Il y a toujours du monde qui sont prêts à juger tu sais. Moi je me dis 'Crime tu as le goût de t'habiller comme tu veux' tu sais » (Vincent et Dubois, 1997, p. 62). Elles appellent ce type d'emploi du DR « l'assertion », qui n'est en fait qu'une prise en charge des propos émis, une figure de style produite hic et nunc au moment de l'énonciation. Les assertions sont généralement formulées au présent et à la première personne (« je dis/je me dis X »). Dans ce cas, il n'y a pas reproduction, mais plutôt production ou création de paroles, le locuteur devenant alors un auteur pleinement responsable de ses propos.

Enfin, d'autres locuteurs vont utiliser le DR pour mettre en scène une situation de communication hypothétique, c'est-à-dire une situation qui ne s'est pas encore produite et qui ne se produira sans doute jamais. C'est ce qu'elles ont nommé « l'invention » de parole, que nous avons renommée « projection », terme moins chargé sémantiquement dans un contexte d'enquête policière où il importe d'évaluer la crédibilité du discours de l'enfant. Cet extrait tiré de leur étude en est un exemple : « Mais si je vois qu'il dit pas un mot en français [...] je vas dire 'Coudon, si il me comprend pas, il me comprend pas, un point c'est tout' » (Vincent et Dubois, 1997,



p. 61). L'utilisation du futur ou du conditionnel pour le verbe de parole et le recours aux formules hypothétiques comme « si » ou « admettons » s'avèrent les indices les plus probants pour déterminer la nature fictive de l'énoncé cité.

## La segmentation des discours et la codification des données

Seule la partie déclarative a fait l'objet d'une analyse. Puisque l'entrevue d'enquête est une interaction de type question-réponse (Drew et Heritage, 1992 ; Coulthard et Johnson, 2010), les transcriptions ont été segmentées en fonction des tours de parole (dorénavant TDP) de chaque locuteur, où un tour produit par l'enquêteur correspond à peu près à une question, et un tour produit par la victime correspond à peu près à une réponse. Les expressions « tour de parole » et « question » ou « réponse » seront donc utilisées comme synonymes. Cette segmentation du discours découle de la décision de faire du tour de parole notre unité d'analyse. Cette unité servira de base pour les tests statistiques visant à associer la variable dépendante, soit le fait d'avoir posé ou non des gestes sexuels envers l'agresseur, aux différents phénomènes discursifs analysés.

Chaque réponse contenant du discours rapporté a été extraite des données puis analysée. Pour être considéré comme du DR, l'énoncé devait minimalement contenir a) un verbe de parole (« dire » étant de loin le plus fréquent à l'oral) et b) un élément de contenu cité (devait « rapporter » du contenu)<sup>5</sup>. L'extrait 1 illustre un passage de DR qui a été retenu aux fins des analyses (la lettre suivant le prénom de la victime indique le groupe auquel elle appartient, A = a posé un acte sexuel, B = n'a pas posé d'acte sexuel) :

### [Extrait 1, Henry-A]

V **Il m'obligeait à dire [verbe de parole]** que ça me faisait du bien [citation ou contenu cité].

Ensuite, pour chaque passage sélectionné ont été identifiés les emplois du DR à l'aide d'indices comme l'identité de l'énonciateur des paroles d'origine (qui a dit ces paroles ? la victime, l'agresseur, une tierce personne définie ou indéfinie), le destinataire des paroles d'origine (à qui elles ont été adressées ? la victime, l'agresseur, une tierce personne définie ou indéfinie), le temps du verbe de parole (présent, passé, futur), et des indices contextuels, soit tout ce qui apparaît avant ou après la portion d'énoncé qui nous intéresse, comme « toujours » et « chaque fois ». A également été analysée la teneur des paroles rapportées : s'agissait-il de demandes sexuelles de l'agresseur ou encore d'une banale conversation entre la victime et son enseignant, ce qui arrive lorsqu'on demande à l'enfant de raconter les événements ayant précédé ou suivi l'agression.

Des analyses comparatives ont été faites afin d'identifier les emplois et les éléments de contenu qui diffèrent, en termes de fréquence, entre les deux groupes de victimes. Plus précisément, des tests t ont été faits à l'aide du logiciel Statistical Package for Social Sciences (SPSS, version 28.0). La taille de l'effet  $\eta^2$  qui indique la magnitude du phénomène étudié est considérée comme faible autour de 0,01 et en bas, moyenne autour de 0,06 et grande à partir de 0,14 et plus (Cohen, 1988).

<sup>5</sup> Soulignons que les transcriptrices avaient pour consigne d'indiquer entre guillemets les paroles citées de façon littérale, ce qu'elles pouvaient notamment remarquer lorsque l'enfant changeait de voix pour imiter la personne citée et/ou qu'il y avait un changement de pronoms entre le verbe de parole et la citation (p. ex., là il m'a dit « t'arrêtes d'achaler ta sœur »).

Sera présentée dans une première section une description des emplois et de la teneur du DR, sans égard aux groupes de victimes qui les ont produits. Une deuxième section suivra dans laquelle seront présentés les tests statistiques réalisés afin de déterminer si certains éléments de discours varient en fonction du type d'agression subie.

## Résultats

### Analyse descriptive des emplois et de la teneur du discours rapporté

Au total, 134 réponses contenant du discours rapporté ont été observées (voir aussi Allard-Gaudreau *et al.*, sous presse). Tel que l'indique le tableau 1, 65 % des passages analysés correspondent à des « reproductions » de parole, ce qui en fait la catégorie la plus courante.

Emplois	Pourcentage de chaque emploi du DR (n occurrences = 134)
Reproduction (il a dit « x »)	64,92
Actualisation (chaque fois il disait « x »)	23,13
Pseudo-reproduction (je me suis dit « x »)	3,73
Assertion (je dis « x »)	2,98
Projection (dans telle situation il dirait « x »)	5,22

Tableau 1. Distribution des cinq emplois du discours rapporté

Rappelons que pour Vincent et Dubois (1997), la reproduction de parole consiste à rapporter des propos émis dans le passé, dans une situation de communication présentée comme réelle et unique, c'est-à-dire ne s'étant pas produite plusieurs fois, cela entre des interlocuteurs clairement identifiés. Une attention particulière a été accordée aux indices contextuels. L'extrait 2 contient ce genre d'éléments qui indiquent le caractère ponctuel de l'événement raconté (en gras dans le texte), propre à la reproduction de parole :

### [Extrait 2, Jasmin-B]

V **Pis là il a dit « juste une dernière fois » [de toucher sexuellement l'enfant]** pis après on est partis au parc.

Les expressions « pis là » et « pis après » permettent de délimiter la situation de communication visée dans un espace-temps précis, les paroles s'inscrivant dans une suite d'actions chronologique. À cela s'ajoute le temps du verbe de parole, soit le passé composé, qui avec le présent sont les temps qui marquent la ponctualité de l'événement et sont, par conséquent, étroitement liés à la reproduction de parole.

L'actualisation de parole, le deuxième emploi le plus fréquent dans le présent corpus (23 %), se distingue de la reproduction par le caractère itératif, mais aussi prototypique, de la situation de communication référentielle. Comme la reproduction de parole, l'actualisation se mesure surtout par des indices contextuels. Les extraits 3 et 4 en témoignent :

## [Extrait 3, Émie-A]

V Martin dit toujours que c'est un bonbon [son pénis] et moi « non ».

## [Extrait 4, Justine-A]

V Euh des fois il me disait si: si je le fais un petit peu [un toucher sexuel envers l'agresseur] là je pourrais avoir un bonbon.

Les expressions aspectuelles comme « toujours » et « des fois » suivies d'un verbe de parole sont des indicateurs fiables d'une actualisation de parole. L'imparfait est un autre indice que l'énoncé rapporté provient probablement d'une accumulation – d'un amalgame – de situations de communication similaires tirées du vécu des victimes. Dans ces extraits, le discours qui est rapporté semble vraisemblablement avoir été dit à de multiples reprises (« chaque fois que X se produit, Y dit 'Z' »), cela toujours à peu près de la même façon.

La pseudo-reproduction de parole, assez proche de la reproduction parce que l'événement référentiel a également un ancrage dans le passé, s'en distingue par le fait que les propos n'ont jamais été dits à voix haute. En effet, il s'agit d'un discours intérieur (supposément) tenu au moment des faits. L'extrait 5 illustre cet emploi :

## [Extrait 5, Henry-A]

V Je commençais à penser des affaires euh méchantes, pis que j'avais raison, <ok> pis ce que je disais il y avait des gros mots pis il y avait beaucoup de méchanceté [à propos de l'agresseur].

Dans l'extrait 5, le garçon « disait des gros mots » par rapport à l'agresseur, signe d'un discours intérieur puisque ces paroles renvoient au fait de « commencer à penser des affaires méchantes », donc des paroles que l'enfant s'est adressé à lui-même. À noter que c'est la présence du verbe « dire » qui a fait en sorte que l'extrait a été considéré comme du discours rapporté interne (« penser des affaires méchantes » ne suffit pas).

Le quatrième emploi, soit l'assertion de paroles, est l'emploi le moins fréquent du DR dans le corpus (3 %). L'assertion ne réfère pas à un événement du passé, elle n'est employée que comme une prise en charge immédiate des propos. Plus important, les paroles citées doivent être interprétées comme étant adressées directement à l'interlocuteur. C'est ce dernier critère qui a permis de considérer l'extrait 6 comme une assertion de parole :

## [Extrait 6, Jolyanne-A]

V Je dis des fois beaucoup de « je sais pas ».

Autrement dit, la victime informe l'enquêtrice qu'elle dira probablement souvent « je sais pas » durant l'entrevue, et non qu'elle a déjà dit « je sais pas » dans un contexte similaire (ce qui est peu probable, puisqu'il s'agit sans doute de sa première participation à une entrevue d'enquête).

Enfin, la projection de parole, le dernier des cinq emplois, consiste normalement à mettre dans la bouche de quelqu'un ou de soi-même

des propos qui sont présentés comme n'ayant jamais été dits, mais qui pourraient l'être ou le seraient dans telle ou telle situation, comme le montrent les extraits 7 et 8 :

## [Extrait 7, Alice-A]

V J'ai pas dit qu'est-ce qui s'était passé [les agressions sexuelles] <ok> parce que sinon il aurait dit « c'est pas vrai t'es menteuse ».

## [Extrait 8, Jolyanne-A]

V Je veux plus jamais le revoir à cause que si maman est partie avec Alexandre, ben il va le refaire, mais il va me le redemander [de poser un acte sexuel].

Les paroles rapportées n'ont jamais été dites par les énonciateurs désignés. L'emploi du conditionnel dans l'extrait 7 et du futur dans l'extrait 8 sont des indices que la situation de communication est hypothétique. Le premier extrait renvoie à des paroles que la victime n'a jamais dites et au fait que, selon elle, si elle les avait dites, l'agresseur les aurait démenties. Dans le second extrait, la victime extrapole, à partir de son expérience personnelle, ce que son frère (l'agresseur) lui aurait dit s'il n'avait pas été obligé de quitter le domicile familial. Évidemment, il ne lui a jamais « redemandé » de poser des gestes sexuels (ce à quoi « le » renvoie dans cet extrait) depuis son départ. Soulignons qu'à l'image de la reproduction de parole, les interlocuteurs sont généralement clairement identifiés (ici, la victime ou l'agresseur).

Comme on le remarque, plusieurs des paroles rapportées par les victimes font référence à des conversations de nature sexuelle. De fait, tel qu'on le constate au tableau 2, les analyses montrent que les demandes sexuelles de l'agresseur ou les paroles à caractère sexuel entre la victime et l'agresseur sont les propos les plus souvent rapportés par les victimes au cours de l'entrevue (29 % des extraits analysés), ce dont témoignent les extraits 1, 2, 3, 4 et 8.

Teneur des paroles rapportées	Répartition en pourcentage (n occurrences = 134)
<b>Les paroles de l'agresseur</b>	
Demandes et paroles sexuelles	29,10
Demandes de garder le secret	5,97
Menaces et chantage	5,22
<b>Les paroles de la victime</b>	
Résistance et opposition	14,18
Dévoilement des sévices	12,69
<b>Les paroles du confident</b>	
Réactions face au dévoilement	4,48
<b>Autre</b>	<b>28,36</b>

Tableau 2. Description de la teneur des paroles rapportées par les victimes.

Les analyses indiquent que la teneur des paroles les plus souvent rapportées de l'agresseur sont ensuite des demandes de garder la ou les agressions secrètes (6 %), ce que montre l'extrait 9, ainsi

que des menaces et du chantage en vue que la victime fasse ou ne fasse pas quelque chose (5 %), comme en témoigne l'extrait 10 :

[Extrait 9, Jolyanne-A]

V [...] Pis après ça il m'a dit « **dis-le pas, ok? À la fin quand on va avoir fini, dis-le pas ok? Dis-le pas, ok? Dis-le pas, ok?** ».

[Extrait 10, Alice-A]

V Il me dit « fait-le, fait-le [*insérer le pénis de l'agresseur dans sa bouche*] **sinon t'as pas ton cellulaire** ».

Lorsque les victimes rapportent leurs propres paroles, elles rapportent des propos qui renvoient le plus souvent à leurs tentatives de résister à l'agresseur ou de mettre un terme à l'agression (14 %), comme l'illustre l'extrait 11 :

[Extrait 11, Maurane-B]

V J'ai dit « **arrête !** », <ok> pis il a dit « j'ai juste faite ça » pis là pendant qu'il a dit « juste faite ça » il l'a refaite une autre fois [*toucher les parties génitales de la victime*].

Les victimes rapportent également les moments où elles ont dévoilé leur agression à leur confident (mère, sœur, connaissance, etc.) (13 %), et les réactions que ce dévoilement a suscité chez cette personne (4 %). L'extrait 12 illustre la conversation très habilement rapportée que la victime a eue avec sa mère lorsqu'elle a décidé de dévoiler les nombreuses agressions sexuelles commises par son beau-père (cet extrait a également été analysé dans Allard-Gaudreau *et al.*, sous presse) :

[Extrait 12, Alice-A]

V **Je lui [sa mère] ai dit [qu'elle se faisait agresser], elle a dit « quoi? c'est pas vrai? », j'ai dit « oui c'est vrai euh », j'ai dit « Marc m'a joué », j'arrêtais, « Marc m'a joué », j'arrêtais, j'étais pas capable de le dire fait que je suis allée l'écrire sur une feuille, j'ai dit « Marc m'a joué... », pis elle a compris.**

Les extraits de discours rapporté qui ont été classés dans « Autre » (28 %) font référence à des échanges banals qui n'ont souvent rien à voir avec l'agression sexuelle vécue, par exemple, des conversations avec un membre de la famille à propos d'une activité quelconque ou avec un ami dans la cour d'école. Certains extraits classés dans cette catégorie mettent en scène des conversations entre la victime et l'agresseur, mais qui ont eu lieu avant (ou après) l'agression et qui n'ont rien à voir avec celle-ci (p. ex., la victime rapporte une dispute qu'elle a eue avec son frère à propos d'un jouet, son frère étant aussi l'agresseur).

## Analyses comparatives des emplois et de la teneur du discours rapporté entre les deux groupes de victimes à l'étude

Pour comparer les usages faits des cinq emplois du discours rapporté entre les victimes ayant posé des gestes sexuels envers l'agresseur et les victimes n'ayant pas posé de tels gestes, les calculs ont été effectués en fonction du nombre de réponses contenant du DR pour chaque victime (p. ex., une victime produit 12 énoncés de DR qui correspondent à une « reproduction » de parole sur 18 énoncés de DR total, ce qui veut dire que 67 % des usages qu'elle fait du DR visent à reproduire un discours). Les calculs sont donc le reflet de la moyenne des usages faits pour chaque emploi, dans chaque groupe. À noter que seul le premier énoncé de DR a été pris en compte dans les cas où la victime mettait en scène une interaction verbale du type « **J'ai dit 'X' pis après il m'a dit 'Y'** » (seule la portion « J'ai dit 'X' » a fait l'objet d'une analyse). Toutes les victimes du groupe « ayant posé des actes sexuels » rapportent du discours durant l'entrevue, contre six des huit victimes du groupe « n'ayant pas posé d'actes sexuels ». Puisque les analyses portent sur les usages, les calculs tiennent seulement compte des participants qui ont rapporté du discours (n = 8 dans le premier groupe ; n = 6 dans le second groupe). Les résultats présentés seront par conséquent tous en pourcentage.

Comme le montre le tableau 3, l'emploi le plus fréquent dans les deux groupes de victimes est la « reproduction » de parole : 60 % des réponses contenant du discours rapporté du groupe ayant posé des actes sexuels et 79 % des celles du groupe n'ayant pas posé de tels gestes correspondent à des « reproductions » de parole.

Emplois	Victimes	
	Ayant posé des actes sexuels (n = 8)	N'ayant pas posé d'actes sexuels (n = 6) <sup>a</sup>
Reproduction (il a dit « x »)	60,07	79,17
Actualisation (chaque fois il disait « x »)	25,30	20,83
Pseudo-reproduction (je me suis dit « x »)	4,23	0,00
Assertion (je dis « x »)	4,86	0,00
Projection (dans telle situation il dirait « x »)	5,54	0,00

<sup>a</sup> 2 des 8 participants de ce groupe ont été exclus parce qu'ils ne produisent pas de DR durant l'entrevue.

Tableau 3. Comparaison des emplois du DR entre les deux groupes de victimes (%).

Même si les victimes qui ont posé des gestes sexuels semblent y avoir recours moins souvent, le test t n'a pas montré que cette différence était significative (t = 1,514, p = 0,156, η<sup>2</sup> = 0,16). La grande taille d'effet observée (η<sup>2</sup> ≥ 0,14), qui indique la magnitude du phénomène observé, tend toutefois à suggérer qu'un plus grand échantillon de participants aurait pu mener à une différence significative entre les deux groupes à ce niveau.

Ce premier résultat signifie néanmoins que près de 40 % des énoncés de DR des victimes du groupe ayant commis des actes sexuels ne visent pas la reproduction stricte de paroles. D'ailleurs, l'« actualisation » de parole s'est avérée être le deuxième emploi le plus fréquent des deux groupes, soit 25 % du premier et 21 % du second.

Encore une fois, le test t n'a montré aucune différence entre les deux groupes à ce niveau ( $t = 0,389$ ,  $p = 0,704$ ,  $\eta^2 = 0,01$ ). Là où les résultats divergent considérablement c'est au niveau des trois autres emplois, soit la « pseudo-reproduction », l'« assertion » et la « projection » de parole, qui n'ont été observés que dans le groupe de victimes qui disent avoir posé des actes sexuels. Beaucoup moins fréquents, ils représentent environ 15 % des usages faits du DR lors de l'entrevue d'enquête par victimes de ce groupe.

Lorsqu'on compare la teneur des propos rapportés entre les deux groupes de victimes, on constate une différence notable quant aux demandes sexuelles et autres paroles à connotation sexuelle. Comme l'indique le tableau 4, 38 % des réponses contenant du DR renvoient à ce genre de propos dans le groupe de victimes qui ont posé des actes sexuels, comparativement à seulement 7 % dans l'autre groupe de victimes. Le test t indique d'ailleurs que cette différence est statistiquement significative ( $t = 2,836$ ,  $p = 0,015$ ,  $\eta^2 = 0,542$ ).

Teneur des paroles rapportées	Victimes	
	Ayant posé des actes sexuels (n = 8)	N'ayant pas posé d'actes sexuels (n = 6) <sup>a</sup>
<b>Les paroles de l'agresseur</b>		
Demandes et paroles sexuelles	38,02*	7,14
Demandes de garder le secret	4,93	4,17
Menaces et chantage	6,32	0,00
<b>Les paroles de la victime</b>		
Résistance et opposition	10,49	12,38
Dévoilement des sévices	10,70 †	31,43
<b>Les paroles du confident</b>		
Réactions face au dévoilement	1,78	8,89
<b>Autre</b>	<b>27,77</b>	<b>35,99</b>

a. 2 des 8 participants de ce groupe ont été exclus parce qu'ils ne produisent pas de DR durant l'entrevue. \* Signifie que la différence est statistiquement significative ( $p \leq 0,05$ ). † Signifie que la différence n'est pas statistiquement significative, mais très près de l'être ( $p < 0,06$ ).

Tableau 4. Comparaison de la teneur des paroles rapportées entre les deux groupes de victimes (%).

Il ressort également des analyses un écart important par rapport aux menaces et au chantage rapportés : 6 % des réponses contenant du DR dans le groupe de victimes ayant posé des gestes sexuels renvoient à de telles paroles de l'agresseur et aucune occurrence de ce genre n'a été observée dans l'autre groupe de victimes.

Même si le test t n'a révélé aucune différence significative pour les autres catégories observées, les analyses tendent à indiquer que les victimes qui n'ont pas posé de gestes sexuels rapportent plus fréquemment des paroles visant à mettre en scène le dévoilement de leur agression sexuelle : elles rapportent soit ce qu'elles ont dit lorsqu'elles se sont confiées à un proche (31 % versus 11 % dans le premier groupe), soit les réactions que ce dévoilement a suscitées chez ce confident (9 % versus moins de 2 % dans le premier groupe). Lorsque combinées, ces citations représentent près de 40 % des propos qu'elles rapportent durant l'entrevue (versus moins de 13 % dans l'autre groupe). En contrepartie, les victimes qui ont posé des gestes sexuels rapportent principalement les demandes sexuelles que l'agresseur leur a adressées et les menaces ou le chantage formulés afin qu'elles s'y soumettent (44 %).

Enfin, les analyses statistiques montrent qu'il n'y a aucune différence notable entre les deux groupes quant aux propos rapportés qui font référence à la résistance/l'opposition de la victime vis-à-vis de l'agresseur ou de l'agression (10 % dans le premier groupe versus 12 % dans le second), les propos qui concernent des demandes de garder le secret (5 % versus 4 %) ou qui s'inscrivent dans la catégorie « Autre » (28 % versus 36 %).

## Discussion

Cette étude a permis de montrer que, lors de l'entrevue d'enquête, les enfants victimes d'agression sexuelle rapportent généralement du discours de sorte à « reproduire » ou « actualiser » des interactions qu'elles ont eues avec l'agresseur, leur confident ou une tierce personne. Les analyses statistiques montrent cependant que les victimes des deux groupes à l'étude, soit d'un côté des victimes qui ont été amenées à poser des gestes sexuels envers l'agresseur et de l'autre, des victimes qui n'ont pas été amenées à poser de tels gestes, se distinguent sur plusieurs aspects lorsqu'elles rapportent du discours.

L'une de ces différences concerne le fait que seules les victimes faisant partie du groupe d'enfants qui mentionnent avoir touché sexuellement leur agresseur rapportent le discours interne qu'elles ont eu au moment des faits (pseudo-reproduction). Elles sont aussi les seules à mettre en scène des propos qui n'ont jamais été dits, mais qui auraient pu avoir été dits (projection) ou des paroles qui sont émises hic et nunc au moment de l'énonciation (assertion). Mais pourquoi rapporter ce genre de paroles qui ne réfèrent en rien à un événement de communication passé ? Plusieurs auteurs considèrent que le discours rapporté, en particulier ces trois emplois, a une fonction intrinsèquement évaluative, c'est-à-dire qui témoigne des sentiments du locuteur à propos de ce qu'il raconte (Labov, 1972 ; Vincent et Perrin, 1999). C'est ce qu'on remarque, par exemple, dans l'extrait 5. On comprend en effet, sans qu'il ne le dise explicitement, que le garçon ressent de la colère envers l'agresseur lorsqu'il dit : « Je commençais à penser des affaires euh méchantes [...] pis ce que je disais il y avait des gros mots pis il y avait beaucoup de méchanceté ». À noter que le garçon ne dit à aucun moment de l'entrevue qu'il était « fâché » contre son agresseur. Dans l'extrait 7, la fillette se projette dans la tête de l'agresseur en disant ce qu'il aurait dit si telle situation s'était présentée. Le fait de penser que l'agresseur aurait dit « c'est pas vrai t'es menteuse » si elle l'avait dénoncé à sa mère nous indique qu'elle a sans doute retardé son dévoilement de crainte de ne pas être crue. À l'instar du garçon de l'extrait 5, la fillette de l'extrait 7 ne mentionne jamais cette crainte de façon explicite.

Si la pseudo-reproduction, l'assertion et la projection de parole peuvent nous informer sur l'état d'esprit de la victime au moment des faits, la reproduction de parole peut nous renseigner sur les actions qui se sont produites au cours de l'agression, une fonction du DR dite « narrative » (par opposition à « évaluative ») (Vincent et Perrin, 1999). Rappelons qu'il s'agit de l'emploi le plus fréquent du corpus. Avec la reproduction de parole, les échanges verbaux rapportés s'inscrivent généralement dans une suite d'actions chronologiques qui permettent de faire progresser le récit (p. ex., « j'ai fait X, après il a dit 'Y' pis on est parti » ; voir entre autres l'extrait 12). Toutefois, les analyses suggèrent que les reproductions de parole sont parfois utilisées pour occulter certaines des actions qui ont eu lieu. Considérons à ce propos l'extrait 1 dans lequel l'enfant



mentionne que son agresseur « l'obligeait à dire » qu'il aimait participer aux activités sexuelles, lesquelles impliquaient des actes allant du baiser à la pénétration anale. Si l'action est présentée sous la forme de discours rapporté de type « il m'a dit de dire 'X' », on devrait plutôt déduire que, dans les faits, l'enfant « a dit 'X' », en l'occurrence qu'il aimait participer aux activités sexuelles. Cette interprétation est renforcée par la présence du verbe « obliger » : le fait d'être obligé de faire ou dire quelque chose implique normalement que l'on a fait ou dit cette chose (cela n'aurait aucun sens de dire « il m'a obligé à faire/dire 'X', mais je l'ai pas fait » [?]). Il s'agit là d'une fonction particulière du DR qui a été discutée dans Allard-Gaudreau *et al.* (sous presse) et qui permet aux victimes qui ont posé des gestes sexuels de présenter l'agresseur comme étant la personne qui accomplit l'action plutôt qu'elles-mêmes (« il m'a dit de dire 'X' » versus « j'ai dit 'X' [à sa demande] »).

Quant à l'actualisation de parole, les analyses montrent que cet emploi, le deuxième plus fréquent du présent corpus, s'avère un précieux outil pour déterminer la récurrence des mauvais traitements subis. En disant que l'agresseur lui « disait **toujours** 'X' » lors des faits (voir extrait 3), on peut aisément déduire que l'enfant a vécu au moins deux épisodes d'agression – sans doute plus (pour qu'un locuteur dise « toujours » telle chose, cette chose a dû être dite de nombreuses fois) – et que ces agressions se sont à peu près toujours déroulées de la même façon (il en va de même pour les verbes d'action, p. ex., « il faisait **toujours** X »). Des expressions aspectuelles comme « toujours », « tout le temps », « chaque fois » et « des fois », de même que l'usage de l'imparfait (« il m'obligeait à dire 'X' » versus « il m'a **obligé** à dire 'X' »), s'avèrent pertinents pour déduire de la polyvictimisation de la victime et évaluer la sévérité des mauvais traitements subis – spécialement avec les plus jeunes enfants qui ont tendance à rencontrer des difficultés avec les quantifieurs (« plusieurs », « quelques », etc.) et les quantités (nombres, proportions, etc.) (Smits, 2010) et qui sont parfois incapables de fournir une réponse satisfaisante à la question portant sur le « nombre » d'agressions subies prévue par le protocole NICHHD (« c'est arrivé une fois ou plus qu'une/plusieurs fois ? »).

L'analyse de la teneur des paroles rapportées est sans doute le meilleur moyen de comprendre le déroulement des agressions sexuelles d'enfants et ce qui diffère le plus entre les deux groupes à l'étude. Les analyses indiquent à ce sujet que les victimes qui ont posé des gestes sexuels rapportent surtout les paroles que l'agresseur leur a adressées au moment de les agresser, majoritairement des demandes sexuelles et des menaces afin qu'elles commettent les gestes sexuels sollicités. En contrepartie, les victimes qui n'ont pas posé de gestes sexuels envers l'agresseur ont surtout tendance à mettre en scène le moment où elles ont décidé de dévoiler leur agression à un proche ; elles rapportent peu de paroles qui auraient été dites au cours de l'agression, à l'exception des demandes de l'agresseur de garder le crime secret (ce qui est également le cas des victimes de l'autre groupe).

Cette différence considérable quant à la teneur des paroles rapportées entre les deux groupes de victimes, repose, à notre avis, sur les contextes interactionnels qui sont différents. C'est du moins ce que tendent à montrer les analyses. Il va sans dire qu'aucune des victimes du corpus n'a décidé de son plein gré et de sa propre initiative de toucher sexuellement leur agresseur. La nature même du

crime commis, soit l'infraction d'incitation à des contacts sexuels, explique pourquoi les victimes qui ont posé des gestes sexuels rapportent significativement plus de paroles à caractère sexuel : l'agression repose sur la volonté de l'agresseur que la victime commette un geste sexuel sur sa personne. Et pour y arriver, il doit avoir recours à la parole et à différentes stratégies pour convaincre la victime de passer à l'acte, que ce soit la séduction, le chantage ou la marchandisation (p. ex., un acte sexuel en échange de bonbons, voir extrait 4). Outre les demandes sexuelles, les propos rapportés de l'agresseur renvoient à une foule d'échanges à connotation sexuelle, qui s'apparentent davantage à une relation entre adultes qu'à une agression sexuelle d'enfants, comme un agresseur qui témoigne son appréciation des touchers sexuels à l'enfant : « [après que l'enfant refuse de poser d'autres gestes sexuels] il me dit 't'es dont ben, t'es dont ben plate, **c'est bon**' ». Aucun propos rapporté de ce genre n'a été observé dans le groupe de victimes n'ayant pas posé de gestes sexuels, ni aucune demande sexuelle qui leur serait adressée. Il semble d'ailleurs que peu ou pas de paroles soient échangées entre la victime et l'agresseur durant l'agression dans ce groupe (notons que 2 des 8 victimes de ce groupe ne rapportent aucune parole au cours de l'entrevue). Le crime d'incitation à des contacts sexuels semble par conséquent être caractérisé par un usage largement plus abondant de la parole et par un effort soutenu de l'agresseur pour abaisser les résistances de la victime vis-à-vis des touchers sexuels et la convaincre de poser elle-même des gestes sexuels<sup>6</sup>.

Ce constat nous amène à penser, et c'est sur ce dernier point que se termine cet article, que si les contextes interactionnels sont différents entre les deux groupes de victimes, le profil des agresseurs l'est peut-être lui aussi. C'est du moins ce que laisse penser le contenu des paroles rapportées des agresseurs du premier groupe qui paraissent davantage intéressés à recréer une relation « consensuelle » entre adultes, tandis que les agresseurs du second groupe donnent plutôt l'impression d'être surtout préoccupés à assouvir leurs besoins sexuels immédiats, sans chercher à établir de relation durable avec l'enfant – ce qu'on remarque par la quasi-absence de paroles prononcées durant l'agression (du moins selon les dires des victimes de ce groupe). Cette impression est renforcée par le fait que les agresseurs du second groupe ont tendance à n'agresser qu'une seule fois leur victime, tandis que les agresseurs du premier groupe agressent, pour la plupart, la même victime à de nombreuses reprises (voir à ce sujet Allard-Gaudreau *et al.*, 2024). D'autres études sont cependant nécessaires pour appuyer l'hypothèse de l'existence d'un profil différencié d'agresseurs entre les deux groupes à l'étude.

## Conclusion

Cet article était consacré aux emplois et à la teneur du discours rapporté par les enfants victimes d'agression sexuelle lors de l'entrevue d'enquête. Il visait plus particulièrement à comparer le discours d'enfants ayant posé des gestes sexuels envers leur agresseur au discours d'enfants n'ayant pas posé de tels gestes. Les analyses statistiques sont sans équivoque : les victimes des deux groupes se distinguent sur plusieurs aspects lorsqu'elles rapportent du discours, spécialement par rapport à la teneur des paroles rapportées.

<sup>6</sup> À notre connaissance, sur l'ensemble de 71 entrevues consultées, très peu, voire aucun enfant n'a mentionné avoir été contraint par la force physique à poser un geste sexuel. L'usage de la parole semble être le moyen principal.

Les analyses montrent que les cinq emplois du DR permettent aux victimes d'accomplir différentes actions. Les personnes qui auditionnent de jeunes victimes devraient à ce propos porter une attention accrue à la façon dont elles rapportent du discours lors de l'entrevue : si elles font référence à du discours interne, c'est peut-être pour elles un moyen différent d'exprimer leurs émotions ou leurs pensées à propos de l'agresseur ou de l'agression. Si elles incluent des expressions aspectuelles comme « des fois » et « toujours », c'est qu'elles ont sans doute vécu cette situation de communication plusieurs fois (« il me dit toujours de faire/dire 'X' »). Elles indiquent ainsi à l'enquêteur qu'elles ont été agressées à plus d'une reprise, sans avoir à mentionner le nombre exact d'agressions subies (une tâche qui peut être difficile pour certains jeunes enfants). Enfin, si elles disent que l'agresseur les ont obligées à faire/dire 'X' », c'est que dans les faits, « elles ont fait/dit 'X' », mais préfèrent faire porter la responsabilité de ces gestes/paroles à l'agresseur (« il m'a dit de faire/dire 'X' » versus « j'ai fait/dit 'X' [à sa demande] »).

Les résultats obtenus tendent ainsi à confirmer l'idée que, contrairement aux victimes qui n'ont pas posé de gestes sexuels, les victimes qui ont été amenées à toucher sexuellement leur agresseur ont été impliquées dans une agression caractérisée par l'usage de la parole : des paroles dites par l'agresseur pour amadouer l'enfant, abaisser ses résistances vis-à-vis de l'agression et l'amener à commettre lui-même un acte sexuel ; des paroles dites par la victime pour exprimer son opposition aux requêtes sexuelles lui étant adressées et son déplaisir par rapport aux gestes qu'elle a été amenée à commettre. Le fait qu'il y ait généralement plusieurs interactions verbales entre les victimes et les agresseurs de ce groupe et très peu, voire pas du tout, dans l'autre groupe de victimes, mais aussi que les agresseurs du premier groupe instrumentalisent leurs victimes pour assouvir leurs désirs sexuels alors que ceux du second commettent eux-mêmes les actes sexuels, nous amène à penser que le profil des agresseurs est peut-être différent d'un groupe à l'autre. D'autres études – en linguistique légale et en criminologie – sont cependant nécessaires pour appuyer cette idée. Une piste intéressante serait d'interroger des individus incarcérés pour avoir agressé sexuellement un enfant et de faire une analyse de leur profil sexuel et psychologique selon qu'ils ont demandé ou non à leur victime de commettre des gestes sexuels.

## Références

- Allard-Gaudreau, N., Laforest, M. et Cyr, M. (2021). Les modalités du non-dévoilement dans les récits d'enfants victimes d'agression sexuelle : une étude de l'ellipse narrative. *Travaux Neuchâtelois de linguistique*, 75(1), 1-19. <https://doi.org/10.26034/tranel.2021.3002>
- Allard-Gaudreau, N., Laforest, M. et Cyr, M. (2023). La réticence des enfants à dévoiler une agression sexuelle lors de l'entrevue d'enquête : le rôle de l'ellipse de l'antécédent d'une anaphore. Dans N. Garric, J. Longhi, F. Pugnière-Saavedra et V. Rochaix (dir.), *Les discours des terrains sensibles : recueil, analyse, intervention* (p. 121-133). Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Allard-Gaudreau, N., Laforest, M. et Cyr, M. (sous presse). "It's not my fault, he told me to do it": a socio-pragmatic approach to reported speech in child victims of sexual abuse. Dans V. Guilén-Nieto et D. A. Stein (dir.), *Manuel of romance forensic linguistics* (chapitre 9). De Gruyter.
- Allard-Gaudreau, N., Poirier, S. et Cyr, M. (2024). Factors associated with delayed disclosure of child sexual abuse: A focus on the victim's having been led to perform sexual acts on the perpetrator. *Child Abuse & Neglect*, 147, 106537. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2023.106537>
- Authier-Revuz, J. (1982). Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours. *Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes*, 26(1), 91-151. <https://doi.org/10.3406/drlav.1982.978>
- Bakhtine, M. V. (1975) [1978]. *Esthétique et théories du roman*. Gallimard. [https://doi.org/10.1016/S0021-9924\(98\)00009-4](https://doi.org/10.1016/S0021-9924(98)00009-4)
- Bliss, L. S., McCabe, A. et Miranda, A. E. (1998). Narrative assessment profile: Discourse analysis for school-age children. *Journal of Communication Disorders*, 31(4), 347-363.
- Bres, J. (1996). Aspects de l'interaction rapportée dans le récit oral conversationnel. *Cahiers du français contemporain*, 3, 45-59. [https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=jzB3vxp5waoC&oi=fnd&pg=PA45&dq=Aspects+de+l'i+nteraction+rapportée+dans+le+récit+oral+conversationnel.+C&ots=KE-soZsNl-&sig=ULRnEJGO5Ecbo1fbE\\_hSDocoksO&redir\\_esc=y#v=onepage&q=Aspects%20de%20l'interaction%20rapportée%20dans%20le%20récit%20oral%20conversationnel.%20C&f=false](https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=jzB3vxp5waoC&oi=fnd&pg=PA45&dq=Aspects+de+l'i+nteraction+rapportée+dans+le+récit+oral+conversationnel.+C&ots=KE-soZsNl-&sig=ULRnEJGO5Ecbo1fbE_hSDocoksO&redir_esc=y#v=onepage&q=Aspects%20de%20l'interaction%20rapportée%20dans%20le%20récit%20oral%20conversationnel.%20C&f=false)
- Cohen, J. (1988). *Statistical power analysis for the behavioral sciences* (vol. 2). Erlbaum.
- Coulthard, M. (2004). Author identification, idiolect, and linguistic uniqueness. *Applied Linguistics*, 25(4), 431-447. <https://doi.org/10.1093/applin/25.4.431>
- Coulthard, M. et Johnson, A. (dir.) (2010). *The routledge handbook of forensic linguistics*. Routledge.
- Craven, S., Brown, S. et Gilchrist, E. (2006). Sexual grooming of children: review of literature and theoretical considerations. *Journal of Sexual Aggression*, 12(3), 287-299. <https://doi.org/10.1080/13552600601069414>
- Cyr, M. (2023). *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime: De la théorie à la pratique*. Dunod.
- Cyr, M., Dion, J., Gendron, A., Powell, M. et Brubacher, S. (2021). A test of three refresher modalities on child forensic interviewers' post-training performance. *Psychology, Public Policy, and Law*, 27(2), 221-230. <https://doi.org/10.1037/law0000300>
- Debono, M. (2014). Réflexions sur l'expertise linguistique/sociolinguistique à partir de l'exemple de la linguistique légale: enjeux de pouvoir et opportunité. Dans R. Collona (dir.), *Les locuteurs et les langues : pouvoirs, non-pouvoirs et contre-pouvoirs* (p. 31-42). Lambert-Lucas. <https://hal.science/hal-01380093v1>
- Drew, P. et Heritage, J. (1992). *Talk at work: interaction in institutional settings*. Cambridge University Press.
- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Minuit.
- Ely, R. et McCabe, A. (1993). Remembered voices. *Journal of Child Language*, 20(3), 671-696. [doi:10.1017/S0305000900008539](https://doi.org/10.1017/S0305000900008539)

- Fogarty, K. (2010). "Just say it in your own words". The social interactional nature of investigative interviews into child sexual abuse (Thèse de doctorat en psychologie, University of Adelaide).
- Gibbons, J. (2003). *Forensic linguistics: an introduction to language in the justice system*. Blackwell.
- Goodell, M. E. et Sachs, J. (1992). Direct and indirect speech in English speaking children's retold narratives. *Discourse Processes*, 15(4), 395-422. <https://doi.org/10.1080/01638539209544820>
- Hall, R. C.W. et Hall, R. C.W. (2009). A profile of pedophilia: Definition, characteristics of offenders, recidivism, treatment outcomes, and forensic issues. *Focus: The Journal of Lifelong Learning in Psychiatry*, 7(4), 522-537. <https://doi.org/10.4065/82.4.457>
- Köder, F. et Maier, E. (2018). The advantage of story-telling: children's interpretation of reported speech in narratives. *Journal of Child Language*, 45(2), 541-557. [doi:10.1017/S0305000917000344](https://doi.org/10.1017/S0305000917000344)
- Labov, W. (1972). *Language in the inner city: studies in the black english vernacular*. University of Pennsylvania Press.
- Labov, W. (1988). The judicial testing of linguistic theory. Dans D. Tannen (dir.), *Language in Context: Connecting Observation and Understanding Advances in Discourse Processes* (p. 159-82). Bloomsbury Publishing.
- Lagorgette, D. (2010). Présentation. *Linguistique légale et demande sociale : les linguistes au tribunal. Langage et société*, (132), 5-14. <https://doi.org/10.3917/ls.132.0005>
- Lamb, M. E., Hershkowitz, I., Orbach, Y. et Esplin, P. W. (dir.) (2008). *Tell me what happened: structured investigative interviews of child victims and witnesses*. John Wiley & Sons.
- Marnette, S. (2006). Je vous dis que l'autocitation c'est du discours rapporté. *Travaux de linguistique*, 52(1), 25-40. <https://doi.org/10.3917/tl.052.40>
- Muñoz, J. M. L., Marnette, S. et Rosier, L. (2006). Autocitation et genres de discours, quelques balises. *Travaux de linguistique*, (1), 7-23. <https://doi.org/10.3917/tl.052.07>
- Mochet, M.-A. (1996). De la non-littéralité à l'exemplification. *Cahiers du français contemporain (Hétérogénéités en discours)*, 3, 61-76.
- Norén, C. (2006). Argument d'autorité, polyphonie et discours rapporté. Dans L. Perrin (dir.), *Le sens et ses voix: Dialogisme et polyphonie en langue et en discours* (p. 323-348). Université Paul-Verlaine-Metz.
- Olson, L. N., Daggs, J. L., Ellevold, B. L. et Rogers, T. K. (2007). Entrapping the innocent: Toward a theory of child sexual predators' luring communication. *Communication Theory*, 17(3), 231-251. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2885.2007.00294.x>
- Orbach, Y., Hershkowitz, I., Lamb, M. E., Sternberg, K. J., Esplin, W. P. et Horowitz, D. (2000). Assessing the value of structured protocols for forensic interviews of alleged child abuse victims. *Child Abuse & Neglect*, 24(6), 733-752. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00137-X](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00137-X)
- Rosier, L. (2008). *Le discours rapporté en français*. Éditions Ophrys.
- Rotenberg, C. (2017). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014 - un profil statistique*. Ottawa, Ontario: Canadian Centre for Justice Statistics.
- Shuy, R. (1993). *Language crimes: the use and abuse of language evidence in the courtroom*. Blackwell.
- Smits, E. J. (2010). *Acquiring quantification. How children use semantics and pragmatics to constrain meaning* (Thèse de Doctorat en linguistique, University de Groningen).
- Solan, L. M. (1998). Linguistic experts as semantic tour guides. *Forensic Linguistics*, 5(2), 87-106. [https://www.researchgate.net/profile/Lawrence-Solan/publication/250014956-Linguistic\\_experts\\_as\\_semantic\\_tour\\_guides/links/5c9a9664299bf116949963f/Linguistic-experts-as-semantic-tour-guides.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Lawrence-Solan/publication/250014956-Linguistic_experts_as_semantic_tour_guides/links/5c9a9664299bf116949963f/Linguistic-experts-as-semantic-tour-guides.pdf)
- St-Yves, M. (2004). *L'aveu chez les auteurs de crimes sexuels*. Dans M. St-Yves et J. Landry (dir.), *Psychologie des entrevues d'enquête : De la recherche à la pratique* (p. 85-100). Yvon Blais.
- Vincent, D. et Dubois, S. (1997). *Le discours rapporté au quotidien*. Nuits blanches éditeur.
- Vincent, D. et Perrin, L. (1999). On the narrative vs non narrative functions of reported speech: A socio pragmatic study. *Journal of Sociolinguistics*, 3(3), 291-313. <https://doi.org/10.1111/1467-9481.00080>